



## CHAMPIONNAT U 11 ELITE MIXTE SAISON 2025 / 2026

### REGLEMENT PARTICULIER

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

#### **La MIXITE EST AUTORISEE**

Le championnat « U 11 ELITE » est composé de 2 poules de 8 équipes et se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

#### **DEUXIEME PHASE**

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties en deux niveaux

ELITE TITRE : Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, de chaque poule

ELITE CLASSEMENT DE 9 A 17 : Les équipes classées 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de chaque poule

#### **Pour l'attribution du titre de champion départemental « U 11 ELITE »**

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase

Les équipes classées seront réparties 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, de chaque poule seront réparties en 1 poule de 8 équipes qui se rencontreront en match ALLER / RETOUR. Les résultats des rencontres en 1<sup>ère</sup> phase entre les équipes d'une même poule sont repris en compte.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de ce championnat sera sacrée championne départementale « U11 Elite »

#### **POULE CLASSEMENT ELITE 9 A 16**

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase

Les équipes classées 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de chaque poule seront réparties 1 poule de 8 équipes qui se rencontreront en match ALLER/RETOUR. Les résultats des rencontres en 1<sup>ère</sup> phase entre les équipes d'une même poule sont repris en compte.

Après les rencontres de cette 2<sup>ème</sup> phase un classement de 9 à 16 sera effectué

#### **ARBITRAGE :**

**Les arbitres sont désignés par le répartiteur arbitre du district concerné. Les frais d'arbitrage sont réglés à part égale par les clubs même si le club à une école d'arbitrage.**

#### **Responsable du championnat 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Phase :**

Didier BOS

Port : 06 07 66 97 50

[dbos@pasdecalaisbasketball.org](mailto:dbos@pasdecalaisbasketball.org)